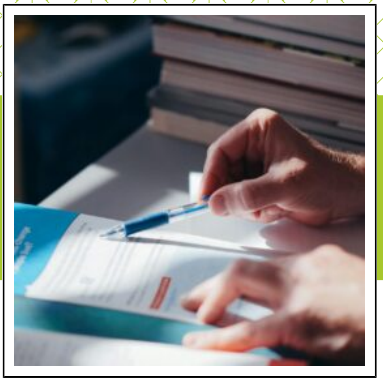

Le commissionnement : un levier clé pour garantir la performance énergétique réelle des bâtiments publics

Dans le contexte de transition énergétique, la réduction effective des consommations des bâtiments publics et tertiaires est devenue une **priorité stratégique**. La conception des projets intègre de plus en plus d'objectifs ambitieux. Pourtant, l'écart persistant entre les performances **conventionnelles et réelles** reste une source de préoccupation majeure. C'est précisément dans ce contexte que le **commissionnement** s'impose comme un levier clé pour **fiabiliser et maximiser la performance énergétique réelle** des bâtiments.

Un processus de qualité structurant, de la programmation au suivi

Le commissionnement — ou *commissioning* — désigne l'ensemble des démarches et contrôles méthodiques menés depuis la programmation jusqu'à l'exploitation. L'objectif est d'atteindre et maintenir les niveaux de performance visés (contractuellement ou non). Il consiste à :

- Structurer l'ensemble du projet autour d'objectifs énergétiques et environnementaux précis,
- Vérifier leur bonne traduction lors de la conception, de la mise en œuvre et de la mise en service,
- Garantir leur respect par des actions de mesure et de régulation en exploitation.

Le processus inclut :

- La définition d'objectifs mesurables dès la programmation, en lien avec les usages projetés,
- La vérification de conformité technique en phase de conception et de travaux,
- L'organisation de tests et de contrôles à la mise en service pour calibrer finement les équipements,
- Ainsi que l'analyse et le suivi des indicateurs énergétiques en exploitation pour corriger les écarts et pérenniser les performances atteintes.

Bénéfices : un retour sur investissement rapide et mesurable

L'efficacité du commissionnement sur la performance énergétique réelle est désormais largement documentée. Plusieurs études et retours d'expérience pointent une **réduction des consommations énergétiques pouvant atteindre 20%**, soit un amortissement du coût de la mission en moins d'un an grâce aux économies réalisées.

Le commissionnement permet également :

- Un respect renforcé des exigences réglementaires (notamment décret tertiaire) et des certifications environnementales (HQE, BREEAM, etc.),
- Une optimisation de l'investissement dans les solutions techniques en évitant les sur- ou sous-dimensionnements,
- Ainsi qu'une diminution durable des coûts d'exploitation et de maintenance.

En somme, **c'est la clé pour s'assurer que le projet apporte une réponse adéquate aux usages et aux besoins à satisfaire**, sans dérive non maitrisée.

Un accompagnement stratégique pour une programmation exigeante et des cibles de performance réalistes

En tant que programmiste et AMO, Florès positionne son expertise sur les phases critiques de programmation et de conception, moments auxquels se jouent l'essentiel de la performance future des bâtiments. Cette approche ciblée s'avère particulièrement pertinente puisqu'elle intervient à une étape fondatrice du projet.

Florès intervient très en amont, dès la définition du programme, pour formuler des exigences énergétiques claires, mesurables et adaptées au contexte particulier de l'ouvrage. L'approche met l'accent sur la concertation avec les usagers et la modularité des solutions, permettant d'anticiper l'impact des usages sur les modes d'exploitation du bâtiment et la performance réelle, évitant ainsi les écueils d'une programmation déconnectée du terrain.

Suivi rigoureux des objectifs en conception

Durant toute la phase de conception, Florès veille à la bonne transcription des exigences en solutions concrètes et assure le suivi rigoureux de leur prise en compte. Cette vigilance continue garantit que les ambitions énergétiques initiales ne se perdent pas dans les arbitrages techniques et économiques inhérents à tout projet de construction ou de rénovation.

Préparation des phases ultérieures : cahiers des charges de commissionnement

Reconnaissant l'importance cruciale des phases de réalisation, mise en service et exploitation, Florès accompagne ses clients dans la définition de cahiers des charges précis pour les missions de commissionnement de ces phases critiques. Cette approche permet d'assurer la continuité de la démarche qualité et de garantir que les objectifs définis en programmation seront effectivement poursuivis jusqu'à l'exploitation.

L'expertise de Florès en matière de conduite du changement et d'accompagnement des usagers trouve également sa place dans cette logique : préparer les occupants et les gestionnaires dès la conception constitue un gage de performance durable, bien au-delà de la simple conformité technique.

Le commissionnement s'affirme donc comme une démarche d’assurance qualité et de garantie de résultats pour des bâtiments publics toujours moins énergivores. Ce, tout en garantissant un niveau de service élevé. L'approche ciblée de Florès sur les phases amont (programmation et conception) s'avère particulièrement stratégique : en ancrant solidement les objectifs de performance dès l'origine et en préparant méthodiquement leur déploiement opérationnel, elle maximise les chances d'atteindre une performance énergétique réelle et durable, au bénéfice des maîtrises d’ouvrage et de leurs usagers.

J.P.